



Le célèbre chanteur Koffi Olomidé a passé la nuit en détention. La star congolaise a de nouveau des ennuis avec la justice. Déjà sous le coup d'un mandat d'arrêt en France pour agression sexuelle, c'est cette fois-ci pour coups et blessures qu'il a comparu ce mercredi 15 août 2012 à Kinshasa. Il est accusé d'avoir roué de coups son producteur. On attend le verdict ce jeudi matin.

Dans une salle d'audience bruyante et pleine à craquer, vêtu de jeans et chaussé de santiags, Koffi Olomidé est entouré d'un aréopage de robes noires. Il a contracté pas moins de 15 avocats pour le défendre.

A quelques mètres sur sa gauche le plaignant, Diego, un jeune Congolais producteur de musique dans le quartier africain de Château Rouge à Paris. Il accuse Koffi Olomidé de l'avoir agressé dans sa chambre d'hôtel le matin même vers 10h.

Il reconnaît qu'il devait de l'argent au chanteur. 3 000 euros dit-il, mais un avocat de Koffi parle de 6 000. Le plaignant affirme que Koffi l'a frappé délibérément. Une femme de chambre a donné l'alerte. Un gardien de l'hôtel dit qu'il a reçu lui aussi un coup de poing de Koffi.

Résultat la star passe en flagrant délit pour coups et blessures et... « destructions méchantes » - c'est le terme juridique employé ici pour désigner le vandalisme – car la porte de la chambre a été endommagée.

La « destruction méchante » est plus gravement punie que les coups. A 22h30, ce mercredi 15 août, le juge a décidé de reporter les plaidoiries et le verdict à jeudi et de maintenir Koffi Olomidé sous les verrous en attendant.